

LA QUESTION DES PRENOMS .- On demande si la simplification première étape s'applique aus prénoms.

Bien sûr. "Les usagers" n'ont même pas attendu la Ligue et son projet.

Il i a bèle lurète qu'on écrit SIMONE à côté de SIMONNE. Plus récemment, nous avons conu JANINE, JAN etc... Le Dr. MONNEROT-DUMAINE de Nice a attiré notre attention sur les prénoms. Ecrivons donc CATERINE, SUZANE etc...

ET LES AUTRES NOMS PROPRES ? Il i a longtemps que la vile de CETTE a changé son ortografe et que l'on écrit SETE (n'en déplaie à MANDINE qui veut prononcer Bèle come bèle et non come gèle etc...) Il suffit, dans une adresse par exemple, qu'aucune confusion ne soit possible. Mais un secrétaire de Mairie, un gréfier de l'Etat-Civil ne peuvent changer un accent ni une lètre dans les écrits officiels: cela entraîne des complications avec le Juge de Pais.

CHEQUES : On peut rédiger les noms de nombres en ortografe simplifiée. Aucun règlement ne l'interdit ; aucune confusion n'est possible (c'est là l'essentiel). De toutes façons nous pouvons forcer la main par le nombre si quelque grincheus faisait des difficultés. Jusqu'ici ça marche.

CACHETS : Colés votre cachet "Ligue ..." partout même sur vos enveloppes. Patience à ceus qui attendent les cachets. Ils sont comandés par dizaine.

R. LALLEMAND